

MÉTHODE

L'ENQUÊTE AUPRÈS DES BANQUES SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT – BANK LENDING SURVEY (BLS)

25 octobre 2023

1. Objectif de l'enquête

La Banque de France conduit trimestriellement une enquête auprès des banques afin de recueillir des informations qualitatives sur la distribution du crédit depuis décembre 2002 pour le compte de la Banque centrale européenne (BCE). Elle est adressée à des responsables au sein des banques disposant d'une vision d'ensemble de la politique de crédit et de ses facteurs d'évolution au sein de leur établissement.

S'inspirant des enquêtes qui existent aux États-Unis (« *Senior Loan Officer Opinion Survey on Bank Lending Practices* ») depuis 1967, et au Japon depuis mars 2000, l'enquête sur la distribution du crédit (*Bank Lending Survey*) vise à analyser le comportement des banques en matière de distribution du crédit aux agents non financiers privés résidant dans la zone euro. L'enquête est harmonisée au sein de l'Eurosystème de façon à assurer la comparabilité des résultats entre pays et la production d'indicateurs pour la zone euro qui sont ensuite analysés au moment des Conseils des Gouverneurs traitant des sujets de politique monétaire. Les informations de l'enquête viennent compléter les statistiques monétaires collectées par ailleurs auprès des établissements de crédit, et des rapprochements avec les agrégats quantitatifs sont opérés.

2. Champ de l'enquête

L'enquête contient 22 questions récurrentes, une question ouverte, souvent en lien avec l'actualité, et des questions « ad hoc », traitant de l'impact de l'évolution du contexte économique, financier, réglementaire et monétaire affectant les banques.

L'enquête couvre la distribution des crédits échéancés et non échéancés aux entreprises et aux ménages¹ de la zone euro. La distinction entre PME et grandes entreprises est introduite pour plusieurs questions, ainsi que la distinction entre crédits de trésorerie et à l'investissement, tandis que, pour la clientèle des ménages, les crédits à l'habitat sont distingués des crédits à la consommation. Le champ de l'enquête inclut le crédit-bail et l'affacturage lorsque ces activités sont directement gérées par les établissements répondants.

Le questionnement² porte sur les évolutions intervenues au cours des mois passés ou des périodes à venir :

- L'évolution des critères régissant les critères d'octroi de crédit (acceptation totale ou partielle du dossier ou refus);

¹ Particuliers, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages

² Cf. « Glossaire et Questionnaire de l'enquête sur la distribution du crédit » disponible à l'adresse suivante : <https://www.banque-france.fr/statistiques/espace-declarants/institutions-financieres>

- Les facteurs influençant les évolutions constatées : enchérissement du coût de la ressource, contraintes de fonds propres, concurrence... ;
- L'évolution des « conditions de crédit » c'est-à-dire les marges bancaires, le montant des crédits octroyés, les frais autres que les intérêts (par exemple les commissions), les demandes de garanties, les clauses de révision contractuelle et la durée des crédits ;
- La perception qu'ont les banques des évolutions de la demande de crédit des entreprises et des ménages ;
- La perception à court terme quant à l'évolution de la politique de crédit des établissements et de la demande des entreprises et des ménages.

3. L'échantillon des établissements participants

3.1 Constitution de l'échantillon

L'échantillon est composé de façon à refléter les évolutions du crédit de l'ensemble de la zone euro. Les échantillons nationaux sont constitués en suivant trois principes afin que les contributions nationales soient représentatives :

- chaque échantillon national doit être composé d'au moins trois banques ;
- la part de l'échantillon national dans celui de la zone euro doit être proche de sa part dans le total des crédits de la zone euro ;
- l'échantillon national doit être constitué en accordant la priorité aux grandes banques.

Celui-ci peut toutefois être ajusté en fonction des modifications de la population des établissements de crédits. Ainsi, en cas d'arrêt de l'activité d'un établissement ou d'une fusion entre deux établissements remettants, un nouveau déclarant peut être intégré à l'échantillon. Par ailleurs, la taille de l'échantillon peut être amenée à croître de façon à maintenir un niveau de représentativité satisfaisant sur l'ensemble des segments du marché du crédit.

3.2 Représentativité de l'échantillon

Fin mars 2021, l'échantillon comporte, pour l'ensemble de la zone euro, 143 établissements de toutes tailles. Chacune des banques centrales nationales (BCN) de l'Eurosystème conduit l'enquête auprès d'un échantillon d'établissements représentatif de l'activité de distribution du crédit dans son pays.

En France, l'échantillon se compose de seize répondants (9 banques généralistes et 7 spécialisées) qui représentent, fin juin 2022, 63 % de l'encours total pour les crédits aux entreprises, 89 % pour les crédits aux ménages (dont 93 % pour les crédits à l'habitat et 70 % pour les crédits à la consommation. Le niveau de couverture relativement plus élevé pour les crédits à l'habitat résulte d'une plus forte concentration du crédit bancaire pour ce segment du marché.

4. Des réponses des banques aux indicateurs synthétiques

4.1 L'agrégation des résultats

Les participants ont le choix entre six modalités de réponse pour chaque type de question :

- « sensiblement durcis » (--), « quelque peu durcis » (-), « restés à peu près inchangés » (°), «quelque peu assouplis» (+), « sensiblement assouplis » (++) et « sans objet » (S.O.) pour les critères et conditions d'octroi et les facteurs les ayant influencés ;
- « a sensiblement diminué » (--), « a diminué quelque peu » (-), « est restée à peu près inchangée » (°), « a augmenté quelque peu » (+), « a sensiblement augmenté » (++) et « sans objet » (S.O.) pour l'évolution de la demande et les facteurs qui en sont à l'origine.

Les réponses individuelles sont synthétisées sous la forme de soldes d'opinion, construits par différence entre le pourcentage des réponses indiquant une évolution dans un sens positif (augmentation de la demande ou durcissement des conditions d'octroi de crédit) et celui des réponses indiquant une évolution en sens opposé (on parle également de pourcentage net).

Formellement, le solde d'opinion (SO) pour une question donnée s'énonce :

$$SO = P^+ - P^-$$

Avec

$$P^+ = \sum_{i=1}^n 1/n\{s_i = +, ++\}$$

$$P^- = \sum_{i=1}^n 1/n\{s_i = -, --\}$$

Les réponses s_i sont choisies parmi 5 modalités détaillées ci-dessus.

Soit :

SO de l'offre = (% "resserrement sensible" + % "resserrement")
- (% "assouplissement sensible" + % "assouplissement")

SO de la demande = (% "hausse sensible" + % "hausse")
- (% "diminution sensible" + % "diminution")

4.2 Les pondérations

Lors de l'agrégation des résultats pour la France, les réponses transmises par chaque banque ne sont pas pondérées par leur part de marché, chaque répondant a le même poids (on parle d'équipondération). Cela permet aux résultats agrégés de refléter toute la diversité du marché du crédit en France et de ses acteurs en donnant le même poids aux réponses des banques généralistes et des établissements spécialisés qui ont souvent des encours de crédits sensiblement plus faibles.

Au niveau européen³ en revanche, les résultats individuels anonymisés transmis par chaque banque centrale nationale sont pondérés par le poids de chaque pays dans le total des encours de crédits de la zone euro de manière à prendre en compte la différence de taille des marchés de crédit.

5. L'interprétation des résultats

Les soldes d'opinion des banques sont des indicateurs qualitatifs de l'évolution du marché du crédit. Ils ne constituent donc pas une mesure de la croissance du crédit effectivement distribués telle que mesurée à travers les statistiques monétaires. Ils sont censés retracer des changements de comportement au cours de la période sous revue.

Les soldes d'opinion présentés dans l'enquête sur la distribution du crédit ne traduisent pas une information en niveau (attitude restrictive ou non des banques) mais en évolution (variation dans le temps de l'attitude). Les informations relatives aux critères d'octroi illustrent les modifications dans le temps du comportement des banques pour distinguer les crédits qu'elles sont disposées à consentir de ceux qu'elles ne souhaitent pas consentir.

³ Les résultats sont disponibles sur le site internet de la BCE à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html>